

# Étude : Problèmes ou conflits graves vécus par les personnes des Premières Nations vivant hors réserve, les Métis et les Inuit vivant dans les provinces, 2021

*Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le mardi 18 juillet 2023*

---

De graves problèmes ou conflits peuvent survenir dans la vie quotidienne, comme un contact avec le système de justice pénale, un éclatement de la famille ou une expérience de discrimination ou de harcèlement. Les Autochtones sont plus susceptibles de faire face à ce genre de défis difficiles que leurs homologues non autochtones et non racisés, ce qui pourrait être attribuable à de nombreux facteurs, dont la colonisation, les effets des traumatismes intergénérationnels et les disparités socioéconomiques existantes. Par exemple, la proportion de personnes ayant connu un problème grave de discrimination était environ quatre fois plus élevée chez les membres des Premières Nations et les Inuit et deux fois et demie plus élevée chez les Métis, par rapport aux personnes non racisées et non autochtones.

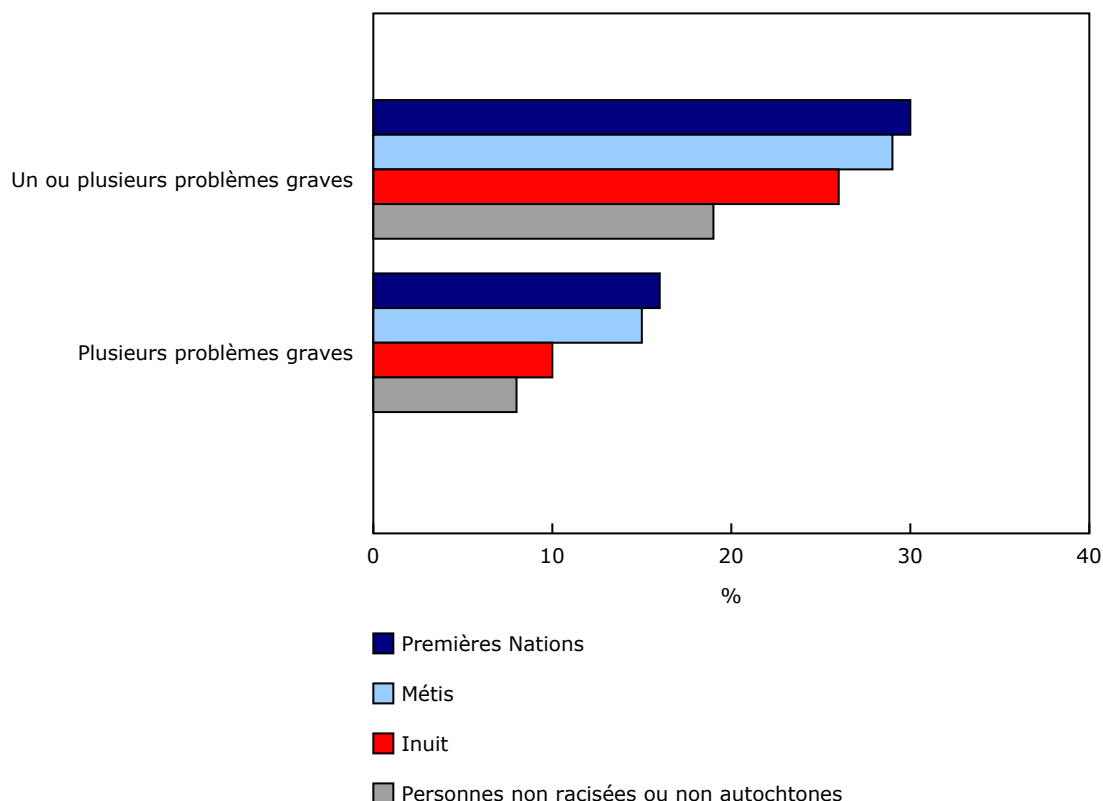
Ces constatations font partie d'un nouvel article de Statistique Canada intitulé « Problèmes ou conflits graves vécus par les personnes des Premières Nations vivant hors réserve, les Métis et les Inuit vivant dans les provinces ». L'article s'appuie sur l'Enquête canadienne sur les problèmes juridiques (ECPJ) pour analyser divers types de problèmes ou de conflits graves et comparer les expériences des personnes des Premières Nations vivant hors réserve, des Métis et des Inuit avec celles des personnes non racisées ou non autochtones. L'article porte aussi sur plusieurs caractéristiques sociodémographiques qui sont associées à l'expérience d'au moins un problème grave au sein de ces populations.

En 2021, 30 % des personnes des Premières Nations vivant hors réserve, 29 % des Métis et 26 % des Inuit vivant dans les provinces ont connu au moins un problème grave ou un conflit au cours des trois dernières années, comparativement à 19 % des personnes non racisées ou non autochtones. De plus, les Premières Nations (16 %) et les Métis (15 %) étaient beaucoup plus susceptibles de connaître plusieurs problèmes graves que les personnes non racisées ou non autochtones (8 %).



### Graphique 1

**Pourcentage des Premières Nations vivant hors réserve, des Métis, des Inuit et des personnes non racisées ou non autochtones ayant connu des problèmes graves au cours des trois dernières années, provinces, 2021**



Source(s) : Enquête canadienne sur les problèmes juridiques, 2021 (5337).

### **Des problèmes graves liés à la santé ou aux blessures sont vécus à des taux plus élevés chez les personnes des Premières Nations vivant hors réserve et les Métis que chez les personnes non racisées ou non autochtones**

Il est de plus en plus évident que les Autochtones ont reçu systématiquement de mauvais traitements médicaux, tout en ayant davantage de besoins non satisfaits en matière de soins de santé. En 2021, 5,0 % des personnes des Premières Nations et 5,4 % des Métis avaient vécu un problème grave en recevant un mauvais traitement médical au cours des trois dernières années, soit une proportion beaucoup plus élevée par rapport à 2,9 % des personnes non racisées ou non autochtones. De plus, 3,8 % des personnes des Premières Nations et des Métis ont connu un problème grave relatif à une blessure personnelle ou à un problème de santé grave dans un espace public, comme un accident de la route, ou en raison de conditions de travail. Cette proportion est beaucoup plus élevée que celle de la population non racisée ou non autochtone (1,7 %). Enfin, les Métis (2,2 %) et les personnes des Premières Nations (1,8 %) étaient plus susceptibles d'avoir de graves difficultés à obtenir de l'aide pour personnes handicapées que les personnes non racisées ou non autochtones (0,9 %).

---

## **Des problèmes graves liés à la justice pénale sont vécus à des taux plus élevés chez les personnes des Premières Nations vivant hors réserve et les Métis que chez les personnes non racisées ou non autochtones**

Bien que les personnes des Premières Nations vivant hors réserve et les Métis soient plus susceptibles de connaître presque tous les types de problèmes examinés dans l'ECPJ, la prévalence des problèmes liés à la justice pénale vaut la peine d'être soulignée. La Commission de vérité et de réconciliation a demandé à ce que de nombreuses améliorations soient apportées au système de justice pénale afin de réduire la surreprésentation et la victimisation des Autochtones, ainsi que pour obtenir davantage de données sur la justice pénale. En 2021, 3,3 % des personnes des Premières Nations vivant hors réserve ont vécu un problème grave relatif à un contact avec la police ou d'autres parties du système de justice pénale, y compris lors d'une interpellation, d'une accusation, d'une inculpation, d'une détention ou d'une arrestation. Il s'agit d'une proportion beaucoup plus élevée que celle de 1,2 % pour les personnes non racisées ou non autochtones. Cette tendance était plus prononcée chez les hommes des Premières Nations : plus de 1 homme sur 20 des Premières Nations (5,4 %) a connu ce problème grave, une proportion trois fois plus élevée que celle observée chez les hommes non racisés ou non autochtones (1,8 %). Les femmes des Premières Nations étaient également plus susceptibles de connaître ce problème (1,6 %) que les femmes non racisées ou non autochtones (0,6 %).

De plus, les Métis et les personnes des Premières Nations étaient plus susceptibles de vivre un problème grave relatif à un contact avec le système de justice pénale à titre de victime ou de témoin d'un crime. En 2021, 3,9 % des Métis et 3,6 % des personnes des Premières Nations ont connu ce problème au cours des trois dernières années, comparativement à 1,9 % des personnes non racisées ou non autochtones. Cette tendance est plus prononcée chez les femmes : les femmes des Premières Nations (4,3 %) et les femmes métisses (4,7 %) étaient environ deux fois et demie plus susceptibles de connaître ce problème grave que les femmes non racisées ou non autochtones (1,8 %). Les différences n'étaient pas significativement différentes entre les hommes des Premières Nations (2,5 %) et les hommes métis (3,1 %) comparativement aux hommes non racisés ou non autochtones (1,9 %).

## **Près de la moitié des Métis non hétérosexuels et plus de 4 personnes des Premières Nations non hétérosexuelles sur 10 vivant hors réserve ont connu au moins un problème grave au cours des trois dernières années**

Les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles ou ayant toute autre orientation non hétérosexuelle sont plus susceptibles de connaître de graves problèmes que les personnes hétérosexuelles, ce qui peut être attribué à la marginalisation et aux préjugés sociaux. De plus, des travaux de recherche donnent à penser que les minorités sexuelles ont moins accès à une assistance juridique adéquate et font face à un plus grand nombre d'obstacles les empêchant d'avoir accès à la justice. En 2021, 48 % des Métis non hétérosexuels avaient connu un problème grave au cours des trois dernières années, une proportion beaucoup plus élevée par rapport à 27 % des Métis hétérosexuels qui avaient vécu le même problème. De même, 42 % des personnes des Premières Nations non hétérosexuelles avaient connu un problème grave, comparativement à 28 % des personnes des Premières Nations hétérosexuelles qui en avaient connu un. En ce qui a trait à la population non racisée ou non autochtone, 29 % des personnes non hétérosexuelles de cette population ont connu un problème grave, comparativement à 18 % des personnes hétérosexuelles qui avaient vécu le même problème.

## **Le fait d'avoir une incapacité est associé à une plus forte probabilité de connaître au moins un problème grave pour les personnes des Premières Nations vivant hors réserve, les Métis et les personnes non racisées ou non autochtones**

Les personnes ayant une incapacité physique ou mentale sont plus susceptibles de connaître des problèmes graves et de faire face à des défis plus importants pour les résoudre. En 2021, après la prise en compte de nombreuses caractéristiques socioéconomiques chez les personnes des Premières Nations âgées de 25 ans et plus, les personnes ayant une incapacité autodéclarée avaient une probabilité ajustée de 49 % de rencontrer un problème grave au cours des trois dernières années, ce qui représente près de deux fois la probabilité pour les personnes des Premières Nations sans incapacité (26 %). De même, les Métis âgés de 25 ans et plus ayant une incapacité autodéclarée avaient une probabilité ajustée de 42 % de rencontrer un problème grave lorsqu'on tenait compte des caractéristiques socioéconomiques, ce qui représente plus d'une fois et demie la probabilité ajustée

pour les Métis sans incapacité (25 %). Enfin, les personnes non racisées et non autochtones âgées de 25 ans et plus ayant une incapacité autodéclarée avaient une probabilité ajustée de 33 % de rencontrer un problème grave, ce qui constitue deux fois la probabilité pour celles qui n'ont pas d'incapacité (17 %).

### Note aux lecteurs

*L'Enquête canadienne sur les problèmes juridiques a été menée pour la première fois au Canada en 2021. L'enquête s'appuie sur des publications antérieures qui portent sur les problèmes vécus dans la vie de tous les jours et qui pourraient être de nature juridique, même si la personne ayant vécu ce problème ne l'a pas interprété comme un problème « juridique ». En conséquence, elle permet d'analyser les problèmes susceptibles de relever des systèmes de justice pénale ou civile, mais qui n'ont peut-être pas été traités de manière officielle par le système de justice.*

*Dans le cadre de l'enquête, les participants ont été invités à indiquer s'ils avaient vécu l'un des 19 types de problèmes ou de conflits au cours des trois dernières années. Après avoir déterminé lesquels de ces problèmes ont été vécus, les participants devaient indiquer si le problème ou le conflit était grave et difficile à résoudre. Dans le cadre de la présente analyse, ces problèmes sont définis comme étant des problèmes graves.*

*D'autres questions ont été posées, mais n'ont pas été analysées dans le présent document, comme les mesures prises pour résoudre un problème, l'état actuel du problème le plus grave, les interactions avec les avocats et les tribunaux, et les répercussions sur la vie sociale, les finances et la santé du problème le plus grave.*

### Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 5337.

L'étude « [Problèmes ou conflits graves vécus par les Premières Nations vivant hors réserve, les Métis et les Inuit vivant dans les provinces](#) » de la *Série thématique sur les peuples autochtones (4120002)* est maintenant accessible.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias ([statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca](mailto:statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca)).